

LIGUE DU TROYES GYMNIQUE BOWLING SECTION "LOISIR".

Classement individuel scratch et par points.

du 14 JANVIER au 07 DECEMBRE 2016

REGLEMENT :

Art 1^{er} : La ligue organisée par le Troyes Gymnique Bowling se jouera en individuelle système de classement par point et scratch, sur une période allant du 14/01/2016 au 07/12/2016 inclus. Cette ligue se déroulera sur les pistes du **Bowling des 3 Seine** selon les règles de la FFBSQ et notamment le port du maillot du club, interdiction de boire de l'alcool et de fumer durant la compétition.

Cette ligue sera homologuée.

Le bureau du TGB fait office d'arbitre et prends les décisions en cas de litige.

Art 2 : La ligue se joue tous les jeudis à partir de 19h15 avec présence obligatoire pour l'affectation des pistes à 19h.

Art 3 : Tous les joueurs participant à la ligue doivent être en règle avec la FFBSQ (licence) et chaque joueur effectuera 1 série de 3 lignes par soirée.

Art 5 : Le règlement de 9€ (cout des 3 lignes) se fera chaque jeudi et avant 19 heures et sera suivi de l'attribution des pistes.

Art 7 : Chaque joueur effectuera 1 série de 3 lignes par soirée et à l'issue des 31 journées, deux classements « mixtes » (hommes – femmes) seront établis :

- Un classement individuel SCRATCH. En cas d'égalité, la meilleure série individuelle l'emportera, y compris pour les féminines avec leurs 7 quilles par partie.
- Un classement individuel au NOMBRE de POINTS.

Art 8 : La moyenne de début de ligue prise en compte sera la moyenne du listing de décembre 2015.

Cette moyenne appelée « moyenne d'entrée » sert de moyenne pour « le classement par points».

Cette moyenne évolue au fil des parties.

Nota: Pour tout nouveau joueur intégrant la ligue du TGB "loisirs", La moyenne de début de ligue prise en compte sera la moyenne du listing du mois en cours puis évoluera au fil des parties.

Calcul des points: Obtention des points (calculés sur les moyennes scratch + quilles féminines).

Pour chaque match, en fonction de son classement, chaque joueur se verra attribuer un nombre de points dégressifs calculé en fonction de la place obtenue au cours de ce match (le nombre de points maximum obtenus par un joueur sera égal au nombre de joueurs participants à cette journée).

Exemples:

1. Pour une journée de ligue avec 12 joueurs présents :
2. Un joueur a fait 198 de moyenne et se retrouve 1er, il marquera 12 points.
3. Un joueur a fait 170 de moyenne et se retrouve 6ème, il marquera donc 7 points.
4. Un joueur a fait 130 de moyenne et se retrouve 12ème, il marquera 1 point.

Attribution pour les féminines de 7 Quilles par partie.

Art 9 : Le responsable de cette ligue est Mr Claude Tarnaud.